Recherche

Index des Auteurs

| Ce qu'est le RSS

Visitez notre site

GlobalResearchTV

**Archives** 

web

1 sur 2



Les forces armées aussi doivent subir un « amaigrissement substantiel » : c'est le commissaire défense du Sénat et de la Chambre, le ministre Giampaolo Di Paola, qui l'a annoncé. Le gouvernement Monti démontre ainsi que, face à la crise, tout le monde doit faire des sacrifices. Il émerge cependant du rapport du ministre que ces sacrifices sont rendus nécessaires non pas tellement par les coupes de budget, que du fait que les forces armées sont dans la condition d'un boxeur en surpoids et peu entraîné, et doivent donc être soumises à une cure d'amaigrissement. Celle-ci prévoit la réduction du personnel militaire de 183mille à 150mille hommes et de celui civil de 30mille à 20mille, de façon à obtenir une chute de 30% en 5-6 années. Cela fera diminuer la dépense pour le personnel de 70% à 50% par rapport à la dépense totale, en permettant d'accroître les dépenses pour l'opérativité et l'investissement. Les forces terrestres, maritimes et aériennes seront soumises à des allègements, surtout par rapport aux unités lourdes et aux défenses côtières et aériennes.

Au terme de cette cure, les forces armées seront plus petites mais plus efficientes, avec moins de moyens mais technologiquement plus avancés, « réellement projetables et disponibles », et auront à leur disposition « plus de ressources pour l'opérativité ». Ceci confirme combien est illusoire la promesse du gouvernement Monti de réduire la dépense militaire. Les forces armées, annonce le ministre, disposeront en outre d'un plus efficient système C4I (Commandement, Contrôle, Communications, Computer & Intelligence), qui leur permettra de s'intégrer plus étroitement aux opérations USA/OTAN, et de davantage de forces spéciales et unités de renseignement. Dans un tel cadre, « on ne peut pas renoncer » à disposer de la composante aérotactique la plus avancée, fondée sur le chasseur F-35 Joint Strike Fighter qui, garantit Di Paola, est le meilleur.

L'Italie qui a jusqu'à présent investi dans le programme 2,5 milliards d'euros, en achètera 90 au lieu de 131. Le ministre ne quantifie cependant pas le coût total. Il ne peut pas le faire parce que le prix de l'avion n'est pas encore défini : on peut en tous cas estimer la dépense à environ 10 milliards d'euros pour 90 vélivoles, à quoi s'ajoutera un chiffre analogue pour l'acquisition d'une centaine d'Eurofighter Typhoon. Le F-35, dont le coût opératif sera supérieur à celui des chasseurs actuels, comportera en outre de plus hautes dépenses, dues aux modernisations qu'il subira à peine entré en utilisation. En compensation cependant, explique un communiqué officiel, l'aéronautique disposera d' « un vélivole multi-rôle avec une orientation marquée pour l'attaque air-sol, stealth, c'est-à-dire à basse observabilité radar et donc à survivance élevée, en mesure d'utiliser une vaste gamme d'armement et capable d'opérer depuis des pistes semi-préparées ou détériorées ». Un vélivole qui permettra des « opérations de projection en profondeur du pouvoir aérien », offrant en outre « un excellent support rapproché aux forces de surface ». Dans cette description technique se trouve la représentation des futures guerres d'agression auxquelles l'Italie participera. Aujourd'hui, explique le ministre Di Paola, « la défense de l'Italie et des Italiens se fait non seulement et pas tellement sur les frontières mais plutêt à distance. Le où naissent et se pourrissent les menses ». Il faut alors un

representation des futures guerres d'agression auxqueiles l'Italie participera. Aujourd'hui, explique le ministre Di Paola, « la défense de l'Italie et des Italiens se fait non seulement et pas tellement sur les frontières, mais plutôt à distance, là où naissent et se nourrissent les menaces ». Il faut alors un 23/02/2012 19:50

ajournement de l'article 52 [1] de la Constitution, pour préciser qu'est un devoir sacré du citoyen la défense de la Patrie « à distance ».

Edition de mardi 21 février 2012 de il manifesto http://www.ilmanifesto.it/area-abbonati/in-edicola/manip2n1/20120221/manip2pg/14/manip2pz/318389/

Traduit de l'italien par Marie-Ange Patrizio

[1] Article 52 La défense de la patrie est un devoir sacré du citoyen. Le service militaire est obligatoire dans les limites et selon les modalités fixées par la loi. Son accomplissement ne porte atteinte ni à la situation de travail du citoyen, ni à l'exercice de ses droits politiques. L'organisation des forces armées se conforme à l'esprit démocratique de la République.

Manlio Dinucci est un collaborateur régulier de Mondialisation.ca. Articles de Manlio Dinucci publiés par Mondialisation.ca



## groupe air communication

cibles air air - aerial survey airborne geophysics - thermographie www.actionair-environnement.com

< >

Annonces Google

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Centre de recherche sur la mondialisation.

Pour devenir membre du Centre de recherche sur la mondialisation

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission d'envoyer la version intégrale ou des extraits d'articles du site www.mondialisation.ca à des groupes de discussions sur Internet, dans la mesure où les textes et les titres ne sont pas modifiés. La source doit être citée et une adresse URL valide ainsi qu'un hyperlien doivent renvoyer à l'article original du CRM. Les droits d'auteur doivent également être cités. Pour publier des articles du Centre de Recherche sur la mondialisation en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: crgeditor@yahoo.com

www.mondialisation.ca www.mondialisation.ca contient du matériel protégé par les droits d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif et est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par les droits d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur de ces droits.

Pour les médias: crgeditor@yahoo.com

© Droits d'auteurs Manlio Dinucci, ilmanifesto.it, 2012

L'adresse url de cet article est: www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=29439

Privacy Policy

© Copyright 2005-2009 Mondialisation.ca Site web par Polygraphx Multimedia © Copyright 2005-2009

2 sur 2 23/02/2012 19:50